



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil, tenue lundi 13 avril 2026, le Règlement portant le numéro 519-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments a été adopté.

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce le 19 mai 2026 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 21 mai 2026.

Les détails du règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales de bureau, au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.

Donné à Scott, ce 26 mai 2026

_____ signé _____
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 mai 2026.

_____ signé _____
Nadia Bisson, DM
Directrice générale et greffière-trésorière